

DANS L'ACTUALITE du 4 au 7 septembre 2015

Textes officiels

JORF n° 0206 du 6 septembre 2015

Accompagnement indemnitaires de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat

[Décret n° 2015-1120 du 4 septembre 2015 relatif aux mesures d'accompagnement indemnitaire des réorganisations de service liées à la nouvelle organisation territoriale de l'Etat](#)

Jurisprudence

Conclusions à fin de sursis et article L.600-5-1 Code de l'urbanisme

[CAA Nancy 2 juillet 2015 l'établissement public Habitat 08, req. n° 15NC00205](#)

Réponses ministérielles

Question écrite Sénat n° 15567 - 27 août 2015 - [Délégations de service public des réseaux de distribution de chaleur](#)

Question écrite Sénat n° 15460 - 27 août 2015 - [Conséquences de la disparition de la participation pour la non-réalisation d'aires de stationnement sur le devenir des centres anciens](#)

Question écrite Sénat n° 15021 - 27 août 2015 - [Exercice du droit de préemption urbain](#)

Question écrite Sénat n° 14586 - 27 août 2015 - [Construction de bâtiments agricoles en zone non constructible du plan d'occupation des sols](#)

Question écrite Sénat n° 13342 - 27 août 2015 - [Distances minimales entre les plantations d'arbres](#)

Question écrite Sénat n° 11537 - 27 août 2015 - [Différence de régime juridique entre un chemin d'exploitation et un chemin rural](#)

Vu par ailleurs

Contrat public

« Je me réserve le droit de négocier » devant le CE

[Le Conseil d'Etat devrait prochainement prendre position sur la fameuse question de savoir si le pouvoir adjudicateur peut se réserver le droit de négocier. Le rapporteur public, Gilles Pellissier, a proposé de valider cette formule. Selon lui, une solution plus stricte conduirait à méconnaître la liberté de négocier inscrite à l'article 28 du CMP.](#)

Source : achatpublic.info du 07/09/2015

Ordonnance et décret Concession : une transposition fidèle de la directive

[La transposition de la directive Concession du 26 février est en marche. La Direction des affaires juridiques a publié le projet d'ordonnance et de décret y afférant. Les acheteurs peuvent faire part de leurs remarques sur ces textes jusqu'au 30 septembre.](#)

Source : localtis.info du 04/09/2015

Rappel

[Lancement d'une concertation publique sur les projets d'ordonnance et de décret transposant la directive "concessions"](#)

Source : DAJ du 22/07/2015

Urbanisme

Nouvelle étape pour l'aménagement du quartier des Groues à Nanterre

[L'Etablissement public d'aménagement La Défense Seine Arche \(Epadesa\) et la SNCF viennent de signer un protocole foncier relatif à l'aménagement du secteur des Groues à Nanterre. Ce nouveau quartier, au pied de la Grande Arche de La Défense, accueillera 340 000 m2 de logements et 200 000 m2 de bureaux.](#)

Source : le Moniteur du 04/09/2015

A Nice, un ouvrage de génie civil pour loger un parking de 482 places sous la mer

[Après plus de trois ans de travaux, le parking Lympia sur le port de Nice vient d'être mis en service. Un ouvrage complexe en conception-réalisation dont l'exécution a été sérieusement retardée par des contraintes géologiques.](#)

Source : le Moniteur du 04/09/2015

Environnement

Loi de transition énergétique : Amorce distribue les bons (et les mauvais) points

[Globalement satisfait des évolutions apportées par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République \(Notr\), le réseau d'élus Amorce reste sur sa faim face à celle sur la transition énergétique, publiée dans la foulée après avoir été validée en grande partie par le Conseil constitutionnel. L'association réclame aussi plus de moyens pour les réseaux de chaleur.](#)

Source : localtis.info du 04/09/2015

Collectivité territoriale

Lutte contre l'inflation des normes : pour le Conseil national d'évaluation, des progrès restent à faire

[Les nouvelles normes créées en 2014 coûteront 1,4 milliard d'euros par an aux collectivités, selon le Conseil national d'évaluation des normes qui vient de rendre public son rapport d'activité.](#)

Source : localtis.info du 04/09/2015

Vu dans les revues

AJDA n° 28/2015 du 7 septembre 2015 p. 1577, *Contrats à objet immobilier et de travaux : le critère de l'objet principal, critère second*, par Etienne Fatôme et Laurent Richer

AJDA n° 28/2015 du 7 septembre 2015 p.1594, *Refus de retrait d'une décision de retrait : une annulation ne fait pas le printemps*, conclusions Bernard Brenet

AJDA n° 28/2015 du 7 septembre 2015 p.1604, *Evolution de l'appréciation du lien direct de causalité en matière d'urbanisme*, par David Bailleul

La gazette des communes n° 33/2283 du 7 au 13 septembre 2015 p.58, *Nouvelles règles des marchés publics [1] : l'extension du champ des marchés publics*, par Jérôme Michon

Presse

Ouverture le dimanche : Anne Hidalgo réplique

[Anne Hidalgo poursuit sa fronde contre les mesures de la loi Macron instituant les zones où les commerces pourront ouvrir le dimanche.](#)

Source : les Echos du 07/09/2015

Travail du dimanche : Anne Hidalgo contre attaque

[La maire de Paris a envoyé un courrier virulent au ministre de l'Economie Emmanuel Macron. Elle s'apprête à déposer une QPC et estime que le petit commerce sera destabilisé par l'ouverture des zones touristiques internationales.](#)

Source : les Echos du 06/09/2015

Ouverture dominicale à Paris: Hidalgo adresse une lettre au vitriol à Macron

[La maire de Paris Anne Hidalgo annonce son intention de poser "prochainement" une question prioritaire de constitutionnalité sur l'ouverture des commerces le dimanche dans la capitale, dans une lettre au vitriol adressée vendredi au ministre de l'Economie Emmanuel Macron.](#)

Source : le Parisien du 06/09/2015

Le gouvernement revient sur l'interdiction de certains panneaux d'affichage publicitaire

[Un pas en avant, trois pas en arrière. Les associations de défense des paysages sont vent debout : alors que le 13 juillet entrant enfin en vigueur l'interdiction des panneaux d'affichage de service appelés préenseignes \(1,50 m2\) à l'entrée des communes de moins de 10 000 habitants, le projet de décret d'application de la loi Macron en préparation prévoit l'installation de panneaux publicitaires beaucoup plus grands aux abords des stades.](#)

Source : Le Monde du 04/09/2015